

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 20 juin 2024</p> <p>Date de la convocation : 13 juin 2024</p> <p>Date de publication : 28 juin 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/26</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/26

OBJET : FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2023 – Régie Cinéma

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Alexis POURKARTE ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (10) :

M. Didier TRONEL a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
 Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
 M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY
 M. Christophe TIERFOIN a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
 M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
 M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
 Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
 M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD
 Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA
 Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à M. Pierre-Jean AUBERTIN

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

M. Joseph DEROFF

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Budget de la régie d'exploitation du cinéma « LE CRATERE » de l'exercice 2023, dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet, visé et certifié conforme au Compte Administratif 2023 par l'Ordonnateur.

Vous voudrez bien trouver, joint au projet de délibération, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 pour le budget de la régie d'exploitation du cinéma « LE CRATERE », transmis par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet.

L'annexe suivante a été transmise aux membres du Conseil Municipal, par courriel :

- Annexe 1 : Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget de la régie d'exploitation du cinéma « LE CRATERE » dressé par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet et remis à Madame le Maire,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

CONSIDÉRANT l'annexe suivante, transmise aux membres du Conseil Municipal, par courriel :

- Annexe 1 : Compte de Gestion 2023

VU la présentation en Commission des Finances du 04 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **19 voix POUR**
- **8 CONTRE** *M. Paul THIBAUD, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Véronique ERAPA, M. Pierre-Jean AUBERTIN, Mme Stéphanie VINSOT, M. Sylvain GUIGNARD, Mme Alexie Morgane GUIGNARD,*
- **1 ABSTENTION** *Mme Stéphanie BAGUET*

ARRÊTE et APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet, pour l'exercice 2023, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget de la Régie de
« LE CRATERE » dressé pour l'exercice 2023 par les Comptables
Comptable de Rambouillet, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,
de sa part.

AUTORISE le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient
rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.